



Pension de réversion du 1er mari en cas de remariage, possible ?

Par Vacoursvole

Bonjour

Mon 1er mari est décédé en 1991 .Après mon divorce je me suis remariée et puis re-divorcée.

Aujourd'hui, je vis seule et je voudrais savoir si je peux obtenir une pension de réversion de mon 1er mari de la part de la CRAM ou de la retraite complémentaire ?

J'ai entendu dire qu'un changement de loi permettait à l'ex-épouse remariée d'obtenir une pension de réversion.

Si oui, à qui dois-je m'adresser ?

Avec mes sincères remerciements !

Par pragma

La clause de non remariage a disparu pour le régime général (sous conditions de ressources) me semble-t-il, mais maintenu par certaines caisses de retraites.

Voir peut-être ici

http://www.patrimoine.com/dossiers/b_retraitereversion.html

Par Vacoursvole

Merci de votre aide.

J'ai contacté ma caisse de retraite complémentaire pour plus ample information.

Très sincèrement MERCI !

Par moïnard

je suis divorce de mon 1 mari remarie et veuve du 2 mari je voudrais savoir si je peu toucher la reversion de mon 1 mari

Par Vacoursvole

la CNAV : Oui... si vos ressources ne dépassent pas un certain plafond. La reversion de la complémentaire : Non... puisque vous vous êtes remariée.